

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 2 avril 2025  
Rapporteur :  
Monsieur Dominique LE ROUX**

**N° 1**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 10/04/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/04/2025 (accusé de réception du 10/04/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Budget primitif 2025**

**Le projet de budget 2025 est soumis pour adoption au conseil communautaire du 2 avril 2025.**

**Ce projet de budget est l'aboutissement de plusieurs mois de travail et d'arbitrages issus de rencontres entre les élus, les services. Il fait suite au débat relatif au rapport sur les orientations budgétaires tenu le 13 février 2025.**

\*\*\*

Il est rappelé que le périmètre budgétaire de Quimper Bretagne Occidentale comporte un budget principal et 11 budgets annexes : Transports urbains, Eau potable, Assainissement collectif, SPANC (service public d'assainissement non collectif), ZAE (Zones d'activités économiques), Location des bâtiments économiques, Port du Corniguel-Cap Horn, Production d'ENR (Biogaz), Service Commun de Restauration Collective, Collecte et traitement des déchets et un budget créé sur l'exercice 2024, celui des réseaux de chaleur urbains.

**Le contexte économique et financier et rappel des orientations budgétaires**

Le budget 2025 s'inscrit dans un contexte économique et financier national marqué par des défis significatifs. La loi de finances pour 2025, récemment adoptée, prévoit une croissance modeste de 0,9 % et un déficit public de 5,4 % du PIB.

En 2025, Quimper Bretagne Occidentale va devoir assumer des charges supplémentaires adoptées par l'État, et non compensées, et apporter une contribution significative à la résorption du déficit de l'État.

Ainsi l'État gèle la dynamique d'évolution des produits de TVA reversés aux collectivités locales en compensation des réformes successives de la fiscalité locale (TH, CVAE). L'État récupère 1,2 Mds de produits supplémentaires. Pour QBO, c'est un manque à gagner de près de 700 K€.

Ces prévisions influencent directement les ressources et les dépenses des collectivités territoriales, nécessitant une gestion rigoureuse et une adaptation stratégique de notre budget.

Quimper Bretagne Occidentale doit faire face à un contexte financier tendu en 2025, nécessitant de prioriser et de lisser les actions pour assurer un développement durable du territoire tout en préservant des équilibres financiers soutenables. Les trois axes principaux du projet de territoire sont la transition écologique et énergétique, l'attractivité du territoire, et la cohésion et les solidarités.

### **Agir pour la transition écologique et énergétique**

Le **Plan Climat Air-Energie du Territoire** sera finalisé en 2025.

Sur les 78,93 M€ de dépenses d'investissement, 35,82 M€ sont consacrées aux compétences liées à l'eau, à l'assainissement, aux déchets et aux réseaux de chaleur.

Pour accélérer la **transition énergétique**, QBO poursuit la **mise en œuvre de son schéma directeur**. Les travaux du réseau de chaleur urbain de Penhars démarrent en juin prochain. Le développement d'une filière locale de bois d'œuvre et de bois énergie rentre dans une phase opérationnelle, avec un accompagnement soutenu des acteurs (propriétaires-exploitants, transformateurs). La signature d'un contrat de chaleur renouvelable avec l'Ademe permettra de renforcer l'ingénierie et l'accompagnement des projets de production des énergies renouvelables de l'agglomération et des communes. La première pierre de la Ferme solaire de Kerjéquel est envisagée fin 2025.

Les **politiques de mobilités** constituent un enjeu important pour les usagers, dans leurs pratiques quotidiennes.

Depuis le 6 janvier 2025, Quimper Bretagne Occidentale met en œuvre le réseau actualisé de transports en commun, en lien avec le nouveau délégataire RATP Dev. Il apporte une amélioration significative de l'offre à l'échelle de l'agglomération, avec un développement important du transport à la demande, sur le plan horaire et géographique, ainsi qu'un renforcement des offres de lignes régulières.

A la rentrée de septembre 2025, l'offre de TER connaîtra une augmentation de 50 % en gare de Quimper.

La préservation et la valorisation d'une **alimentation locale et de qualité** est une orientation forte du Projet alimentaire territorial.

Le soutien à l'installation des jeunes agriculteurs sera accru en 2025.

La cuisine, service commun de restauration, qui fournit les repas des EHPAD communautaires et les écoles de deux communes de QBO, propose désormais près de 50 % de produits bios et locaux.

Des études de maîtrise d'œuvre seront conduites en 2025, en vue de l'agrandissement et de la création d'une laverie au sein de la cuisine centrale, en lien avec l'objectif de remplacement des conditionnements plastique par l'inox.

La préservation du vivant est un enjeu fort de l'adaptation au changement climatique : Les bases d'une **politique publique communautaire de protection de la biodiversité** seront posées en 2025.

Les politiques publiques portées par la DCEDP en matière de prévention, de tri, de collecte et traitement des **déchets** sont en pleine évolution avec la concrétisation de la stratégie de collecte pour améliorer le tri et maîtriser les coûts.

QBO continue le déploiement de 700 abris-bacs pour le tri des biodéchets et procédera à l'installation de points d'apport volontaire sur les communes d'Edern, Pluguffan et Quimper.

L'année sera marquée également par la fin des travaux de réhabilitation de la déchetterie de Briec ainsi que la finalisation de l'étude d'implantation d'une ressourcerie dans les déchetteries communautaires.

La troisième et dernière année de mise en œuvre du programme **Territoire économe en ressources se traduira par la concrétisation de projets importants en matière de réemploi, de valorisation de la biomasse et d'économie circulaire.**

La matériauthèque Treuzkemm va pouvoir étendre son activité à l'échelle du territoire communautaire.

Le procédé innovant d'alimentation des bennes de collecte des déchets, en hydrogène issu de la combustion des bois de classe B, sera expérimenté en 2025.

Dans le cadre de la démarche de SPASER (schéma des achats socialement et écologiquement responsables), le clausier sera enrichi et renforcé sur le volet du réemploi.

**Pour la préservation de la qualité de l'eau, la prévention des pollutions et la sécurité de l'approvisionnement en eau potable, QBO met en œuvre le** programme ambitieux de renouvellement des réseaux. L'année 2025 verra le début de l'opération de sécurisation des réseaux d'eaux usées de la STEP du Corniguel. Des chantiers importants concernent également l'entrée de Briec, préalable nécessaire à la sécurisation de l'accès routier, et le quartier du Manoir des Salles à Quimper.

Le programme d'actions et de prévention des inondations (PAPI) se poursuit, avec un effort particulier sur la sensibilisation des publics les plus exposés aux risques, et la poursuite de l'étude sur le phénomène de submersion marine.

### **Maintenir une dynamique pour une attractivité maîtrisée du territoire**

L'année 2025 verra la concrétisation de deux projets majeurs de l'agglomération, avec la finalisation des travaux du **Pôle d'Échange Multimodal** (maison des mobilités,

aménagement du parvis, participation au bâtiment voyageurs) et la livraison de la **Grande Salle Événementielle**.

Quimper Bretagne Occidentale accompagnera des **événements** importants pour l'image du territoire en 2025 : Tour du Finistère, Tour de France féminin, Festival de Cornouaille.... L'arrivée de la grande salle événementielle permettra de renforcer l'offre culturelle et sportive proposée par la Société Publique Locale Quimper événements.

QBO poursuit son **soutien aux acteurs économiques** dans leurs projets d'installation et de développement. Les zones d'activités continuent leur développement, avec des acquisitions de terrains prévues sur les ZA de TI Lipig à Pluguffan et Kerdroniou à Quimper.

La priorité sera notamment donnée à l'accompagnement des démarches de recrutement dans les filières de la transition et de la santé.

La dynamique d'installation des **commerces** est renforcée avec le Pass commerce-artisanat.

L'agglomération poursuit son objectif de **750 logements** par an en moyenne sur le mandat. Elle renouvelle son ambition en accompagnant les primo-accédants via le **dispositif « Ma première pierre »**, et en maintenant un financement élevé à destination de la construction de **logements sociaux** et de la **réhabilitation du parc privé**.

Pour faire face à la précarisation des ménages, la collectivité poursuit son action dans le cadre de l'AMI « **Logement d'abord** ».

La mise en œuvre du dispositif du pacte territorial France renov contribuera à améliorer l'efficacité énergétique des logements.

Dans ce domaine, l'année 2025 sera marquée par une augmentation des subventions dans le domaine de l'habitat, de l'accession à la propriété et du logement social (+ 268 K€).

Le soutien à l'**enseignement supérieur** est renforcé avec notamment la participation à la rénovation thermique de l'IUT (200 K€) et le début des opérations de restructuration de l'EESAB (300 K€).

### **Renforcer la cohésion et les solidarités**

Dans le domaine de la **petite enfance**, le relogement du multi-accueil de l'**Arche de Noé** sera une priorité forte en 2025, avec le lancement des premières procédures. Le démarrage des travaux est prévu au printemps 2026.

Des actions innovantes seront également mises en œuvre pour la valorisation des haltes-garderies. Les services se structurent dans la trajectoire du service public de la petite enfance.

Pour l'**accompagnement des personnes âgées dépendantes**, la priorité demeure le soutien aux EHPAD.

Leur situation financière a connu des améliorations, grâce à des efforts de maîtrise des dépenses de personnels, des organisations de travail repensés pour limiter le recours au remplacement et à l'intérim, et une maîtrise accrue des recettes.

Pour autant, ces services présentent toujours un déséquilibre financier, qui nécessite une avance de trésorerie de Quimper Bretagne Occidentale.

Le Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens (CPOM) des EHPAD sera élaboré et concerté cette année, pour la période 2026-2030.

Des enjeux importants vont porter également sur la réduction de l'absentéisme, plus important que dans les autres secteurs d'activité, et la poursuite des actions de recrutement. De ce point de vue, la fidélisation des agents contractuels est une priorité afin de limiter un recours plus coûteux à l'intérim.

**Le réseau communautaire de lecture publique** sera marqué par un effort important d'investissement, avec le démarrage des travaux de la nouvelle médiathèque du Pays Glazik cet été.

Les projets et animations portés par le réseau se poursuivront à un rythme soutenu en respect des axes directeurs de développement de la lecture publique définis dans le projet d'établissement (des médiathèques créatrices / des médiathèques inclusives / des médiathèques apprenantes / des médiathèques de territoire).

La réouverture de la **piscine de Kerlan-Vian** sera effective en septembre prochain.

Un audit organisationnel et fonctionnel des piscines en régie est conduit au premier semestre 2025. Cet audit a pour objectif de définir, pour les deux établissements en régie, une nouvelle organisation permettant à la fois de mieux répondre aux missions de service public mais aussi d'optimiser les procédures et le fonctionnement des piscines.

Sur le dispositif **Atout Sport**, l'année 2025 sera marquée par la poursuite de la dématérialisation engagée en avril 2024, Quimper Bretagne Occidentale maintient le niveau de son soutien aux partenaires engagés dans **l'animation socio-culturelle** du territoire, à l'exemple de l'ULAMIR.

Concernant le **soutien à la jeunesse**, le dispositif « Coup de Pouce à la vie active », propose un éventail d'aides facilitant l'accès à la mobilité et à l'emploi des jeunes. Une nouvelle édition du forum « job d'été » aura également lieu. La mobilité internationale des jeunes est également encouragée via le soutien à l'association Gwennili, Une enveloppe de soutien pour divers projets jeunesse est également prévue au budget.

QBO continuera de promouvoir activement la **langue bretonne**, avec en particulier le soutien à Mervent pour l'initiation dans les écoles et la formation des adultes, à l'Office Public de la Langue Bretonne et à l'institut Kelenn.

En matière d'**égalité Femmes/Hommes**, l'agglomération agit pour l'égalité salariale au sein de la collectivité et soutient les actions de lutte contre les violences faites aux femmes. La commission égalité, mise en place au sein de la ville et de l'agglomération, diffusera un guide de prévention en 2025.

## Les femmes et les hommes du service public

S'agissant de la politique ressources humaines de l'agglomération, quatre principaux axes seront développés au cours de l'année 2025.

- la **prise en compte des transitions** (sociétales, numériques et environnementales) dans l'évolution des organisations et des métiers, ainsi que dans l'adoption des politiques en faveur de l'égalité professionnelle et de l'inclusion ;
- le nécessaire **développement des compétences et des parcours professionnels** compte tenu notamment de l'allongement des carrières (réforme des retraites) : prévention de l'absentéisme, développement de la culture de prévention, poursuite de la formation des agents et des encadrants ;
- une **plus forte attractivité et fidélisation des agents de nos collectivités**, notamment par la valorisation des métiers et des agents, le développement d'une marque employeur et également par une politique tenant compte de la qualité de vie et des conditions de travail ;
- **la mobilisation et le développement des ressources humaines** avec une plus grande efficacité et efficacité en soutien à la stratégie de l'organisation par le partage de la fonction RH.

## La stratégie financière en cours

L'objectif pluriannuel est de concilier une capacité d'investissement nette du budget principal d'une dizaine de millions d'euros par an à laquelle s'ajoutent près de vingt millions d'euros d'investissements sur les budgets annexes, et le financement d'un service public de qualité pour les habitants et les acteurs du territoire.

L'exercice 2025 sera particulièrement nourri en investissement avec l'achèvement du PEM et la construction de la grande salle événementielle.

Il est visé un retour de l'épargne de gestion du budget principal autour de 15 M€ à horizon de 3 ans.

Le maintien d'une bonne capacité d'autofinancement est nécessaire pour conserver la capacité à investir en plus d'un recours à l'emprunt que permet le faible niveau d'endettement de QBO. La capacité de désendettement ne doit cependant pas dépasser 8 ans et la proportion du financement de l'investissement par l'emprunt ne pas excéder 50 % en moyenne, sauf exception.

Au-delà des économies conjoncturelles et des travaux d'économies structurelles, d'une recherche d'optimisation des bases et de financements extérieurs, le maintien de la capacité d'investissement nécessite une gestion active des dépenses de fonctionnement.

Le rapport présentera d'abord une vue générale et consolidée du budget (budget principal et budgets annexes), puis présentera en détail chacun des budgets.

## Vue générale et consolidée de tous les budgets

Dépenses réelles	2023	2024	2025	2025/2024 €	2025/2024 %
<b>Budget principal</b>	<b>93 652 736</b>	<b>114 163 056</b>	<b>98 360 236</b>	<b>-15 802 820</b>	<b>-14%</b>
Dépenses réelles fonctionnement	69 774 409	70 666 918	72 282 003	1 615 085	2%
(-) subvention aux budget annexes (dont transport)	-3 755 500	-3 760 000	-2 785 000	9 75 000	-26%
(-) remboursement des frais généraux	1 760 938	1 140 097	1 128 569	-11 528	-1%
(-) administration commune AC Qui mper	8 604 653	8 604 653	8 604 653	0	0%
(-) remboursement frais personnel	5 349 500	4 667 689	5 092 172	4 24 483	9%
<b>Dépenses réelles nettes de fonctionnement</b>	<b>57 814 818</b>	<b>60 014 479</b>	<b>60 241 609</b>	<b>2 27 130</b>	<b>0%</b>
<b>Dépenses réelles investissement (hors emprunt)</b>	<b>34 271 918</b>	<b>51 816 577</b>	<b>34 625 090</b>	<b>-17 191 487</b>	<b>-33%</b>
<b>Remboursement emprunt</b>	<b>1 566 000</b>	<b>2 332 000</b>	<b>3 493 537</b>	<b>1 161 537</b>	<b>50%</b>
<b>Transports urbains</b>	<b>20 095 960</b>	<b>24 351 637</b>	<b>23 910 097</b>	<b>-441 540</b>	<b>-2%</b>
Dépenses réelles fonctionnement	18 166 960	19 936 637	20 903 097	9 66 460	5%
Dépenses réelles investissement (hors emprunt)	1 574 000	4 060 000	2 802 000	-1 258 000	-31%
Remboursement emprunt	355 000	355 000	205 000	-150 000	-42%
<b>Eau potable</b>	<b>8 835 362</b>	<b>14 455 302</b>	<b>13 267 390</b>	<b>-1 187 912</b>	<b>-8%</b>
Dépenses réelles fonctionnement	4 682 362	9 425 302	9 500 390	75 088	1%
Dépenses réelles investissement (hors emprunt)	3 925 000	4 800 000	3 644 000	-1 156 000	-24%
Remboursement emprunt	228 000	230 000	123 000	-107 000	-47%
<b>Assainissement collectif</b>	<b>10 262 262</b>	<b>17 165 949</b>	<b>18 302 888</b>	<b>1 136 939</b>	<b>7%</b>
Dépenses réelles fonctionnement	2 820 262	7 340 549	7 504 583	1 64 034	2%
Dépenses réelles investissement (hors emprunt)	7 280 000	9 675 400	10 648 305	9 72 905	10%
Remboursement emprunt	162 000	150 000	150 000	0	0%
<b>Assainissement non collectif (SPANC)</b>	<b>315 800</b>	<b>557 038</b>	<b>376 814</b>	<b>-180 224</b>	<b>-32%</b>
Dépenses réelles fonctionnement	315 800	381 038	346 814	-34 224	-9%
Dépenses réelles investissement (hors emprunt)	0	176 000	30 000	-146 000	-83%
Remboursement emprunt	0	0	0	0	0%
<b>Déchets</b>	<b>16 748 011</b>	<b>18 421 327</b>	<b>21 845 765</b>	<b>3 424 438</b>	<b>19%</b>
Dépenses réelles fonctionnement	12 259 592	13 648 427	14 327 490	6 79 063	5%
Dépenses réelles investissement (hors emprunt)	4 378 419	4 762 900	7 478 275	2 715 375	57%
Remboursement emprunt	110 000	10 000	40 000	30 000	300%
<b>Zones d'activité économiques</b>	<b>11 926 375</b>	<b>14 976 823</b>	<b>10 993 939</b>	<b>-3 982 884</b>	<b>-27%</b>
Dépenses réelles fonctionnement	0	0	0	0	0%
Dépenses réelles investissement (hors emprunt)	11 626 375	14 966 823	10 993 939	-3 972 884	-27%
Remboursement emprunt	300 000	10 000	0	-10 000	-100%
<b>Location bâtiments économiques</b>	<b>682 243</b>	<b>948 465</b>	<b>1 115 245</b>	<b>166 780</b>	<b>18%</b>
Dépenses réelles fonctionnement	457 143	581 265	594 745	13 480	2%
Dépenses réelles investissement (hors emprunt)	218 100	353 000	410 500	57 500	16%
Remboursement emprunt	7 000	14 200	110 000	95 800	675%
<b>Valorisation énergies renouvelables</b>	<b>825 320</b>	<b>859 000</b>	<b>793 726</b>	<b>-65 274</b>	<b>-8%</b>
Dépenses réelles fonctionnement	725 320	759 000	763 726	4 726	1%
Dépenses réelles investissement (hors emprunt)	100 000	100 000	30 000	-70 000	-70%
Remboursement emprunt	0	0	0	0	0%
<b>Activités portuaires</b>	<b>143 400</b>	<b>144 811</b>	<b>715 073</b>	<b>570 262</b>	<b>394%</b>
Dépenses réelles fonctionnement	135 900	120 632	135 423	14 791	12%
Dépenses réelles investissement (hors emprunt)	7 500	24 179	559 650	535 471	2215%
Remboursement emprunt	0	0	20 000	20 000	0%
<b>Service commun restauration</b>	<b>4 880 056</b>	<b>5 194 138</b>	<b>5 357 517</b>	<b>163 379</b>	<b>3%</b>
Dépenses réelles fonctionnement	4 295 056	4 448 138	4 531 517	83 379	2%
Dépenses réelles investissement (hors emprunt)	300 000	449 000	516 000	67 000	15%
Remboursement emprunt	285 000	297 000	310 000	13 000	4%
<b>Réseau de chaleur</b>		<b>2 156 477</b>	<b>7 388 359</b>	<b>5 231 882</b>	<b>243%</b>
Dépenses réelles fonctionnement		85 900	168 332	82 432	96%
Dépenses réelles investissement (hors emprunt)		2 053 227	7 200 027	5 146 800	251%
Remboursement emprunt		17 350	20 000	2 650	15%
<b>Totaux</b>					
Dépenses réelles nettes fonctionnement	101 673 213	116 741 367	119 017 726	2 276 359	2%
Dépenses réelles investissement (hors emprunt)	63 681 312	93 237 106	78 937 786	-14 299 320	-15%
Remboursement emprunt	3 013 000	3 415 550	4 471 537	1 055 987	31%
<b>Total des dépenses nettes avec emprunts</b>	<b>168 367 525</b>	<b>213 394 023</b>	<b>202 427 049</b>	<b>-10 966 974</b>	<b>-5%</b>
Dépenses réelles brutes fonctionnement	113 632 804	127 393 806	131 058 120	3 664 314	3%
Dépenses réelles investissement (hors emprunt)	63 681 312	93 237 106	78 937 786	-14 299 320	-15%
Remboursement emprunt	3 013 000	3 415 550	4 471 537	1 055 987	31%
<b>Total des dépenses brutes avec emprunts</b>	<b>180 327 116</b>	<b>224 046 462</b>	<b>214 467 443</b>	<b>-9 579 019</b>	<b>-4%</b>

Le périmètre « retraité » (neutralisant pour partie les effets de l'administration commune, des remboursements de personnel sur le budget principal et la subvention du budget principal au budget annexe des transports pour ne pas compter deux fois les sommes issues des flux financiers) indique 202,04 M€ de dépenses, dont 78,93 M€ de dépenses d'investissement.

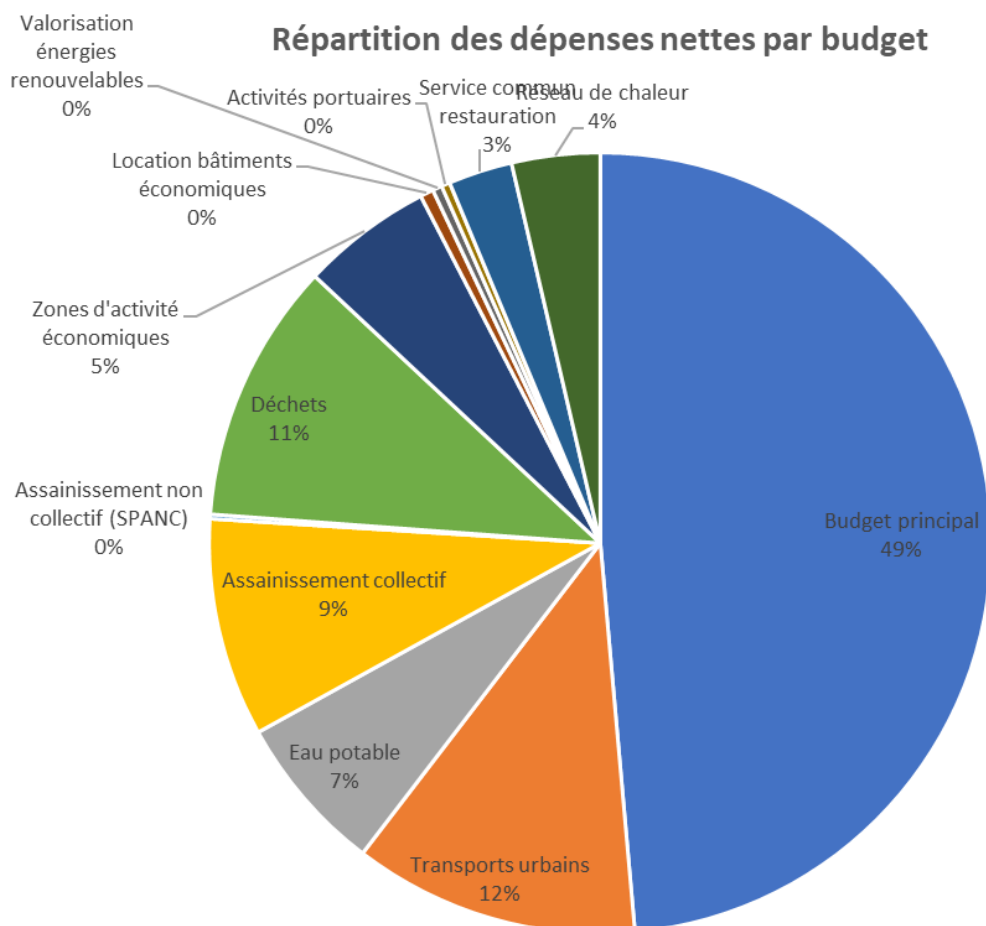
Sur les 78,93 M€ de dépenses d'investissement, 35,82 M€ sont alloués aux compétences liées à la gestion des déchets, de l'eau, de l'assainissement, des activités portuaires et au réseau de chaleur urbain de Penhars. Les autres dépenses concernent la grande salle dont la livraison est prévue en juillet, la fin des travaux de la piscine de Kerlan Vihan, la médiathèque de Briec et le PEM.

Les 2,27 M€ de dépenses de fonctionnement supplémentaires sont réparties principalement entre le budget principal et les budgets transports, déchets et eau/assainissement.

La présente note propose une lecture des flux réels, hors opérations d'ordre (amortissements et provisions).

L'équilibre par budget annexe et global est assuré, opérations d'ordre comprises.

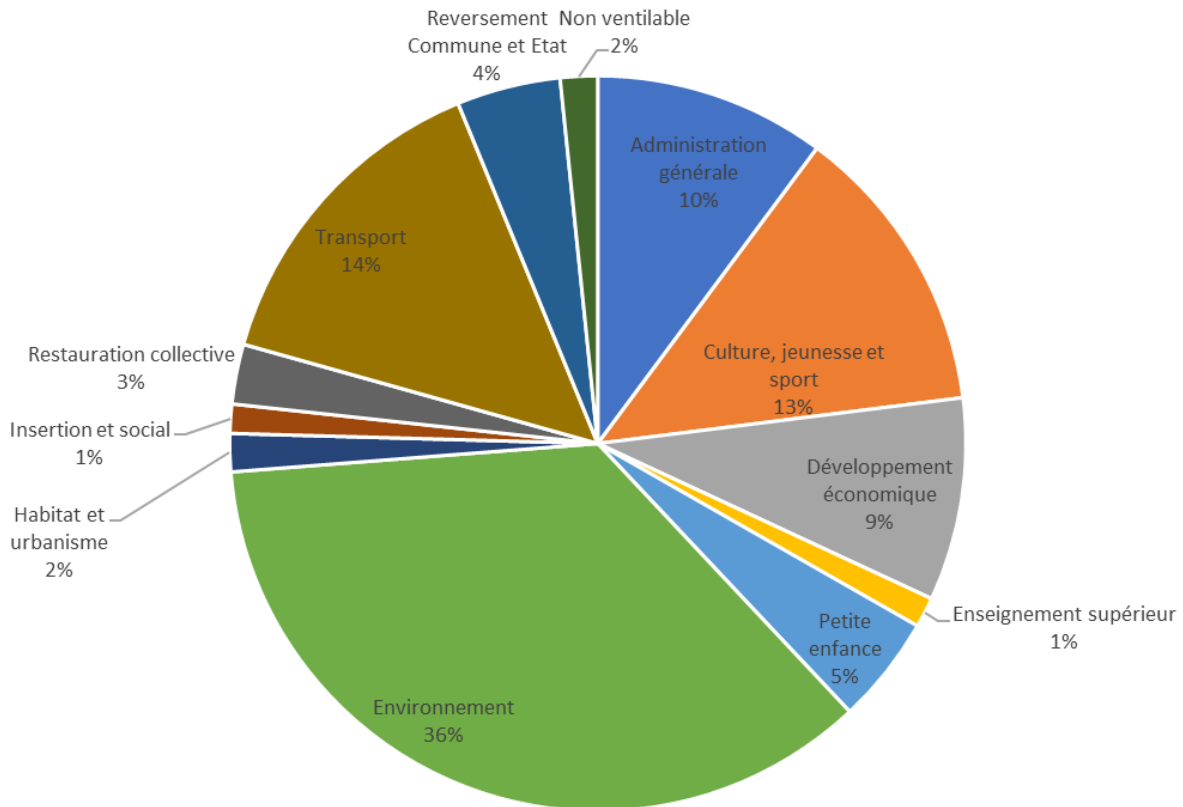
**Pour 2025**, la répartition des dépenses nettes totales (fonctionnement et investissement soit 203 M€) par budget est la suivante :



## La vision par politique publique

Hors remboursement du capital de la dette (1,161 M€), les 191,57 M€ sont répartis comme suit :

### Répartition des dépenses nettes par politique publique



Les politiques publiques environnementales représentent 36 % des dépenses et incluent les compétences en matière d'eau, d'assainissement, de gestion des déchets, de GEMAPI, de biogaz et du réseau de chaleur urbain (RCU).

Les politiques publiques transport/mobilités qui constituent 14 % des dépenses comportent le BA transport urbain et les travaux du PEM.

La compétence culture/jeunesse/sport (13 %) englobe le réseau des médiathèques, les piscines, le dispositif atout sport, la subvention à l'Ulamir.

Les crédits alloués à l'économie et à l'attractivité qui représentent 9 % des dépenses couvrent les interventions auprès des entreprises, les zones d'activité économique et les locations de bâtiments économiques. La construction de la grande salle est incluse dans cette catégorie au titre de l'attractivité. La compétence tourisme figure également dans cette rubrique.

Les services à la population sont composés de la petite enfance, du CIAS et du SCR (9 %).

L'administration générale qui représente 10 % des dépenses inclut le service des bâtiments, les fonctions supports (finances, RH, informatique) le fonctionnement des instances, la communication, et les indemnités des élus.

Les reversements aux communes et à l'État comportent notamment les AC, la DSC, le FPIC (4 %).

Enfin, la politique Habitat et l'enseignement supérieur représentent 4 % des crédits.

### L'épargne consolidée

Budgets annexes	2023	2024	2025	2025/2024 €	2025/2024 %
Epargne brute	2 276 736	-2 246 234	-53 435	2 192 799	-98%
Epargne nette	829 736	-3 329 784	-1 031 435	2 298 349	-69%
Fonds de roulement	14 821 377	243 164	0	-243 164	-100%
<b>Budget principal</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2025/2024 €</b>	<b>2025/2024 %</b>
Epargne brute	5 278 130	6 514 386	6 463 494	-50 892	-1%
Epargne nette	3 712 130	4 182 386	2 969 957	-1 212 429	-29%
Fonds de roulement	0	0	0	0	
<b>Soldes de gestion consolidés</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2025/2024 €</b>	<b>2025/2024 %</b>
Epargne brute	7 554 866	4 268 152	6 410 059	2 141 907	50%
Epargne nette	4 541 866	852 602	1 938 522	1 085 920	127%
Fonds de roulement	14 821 377	243 164	0	-243 164	-100%

## I – Le budget principal

L'équilibre général du budget principal et les évolutions par section.

### Vue par les soldes de gestion

Budget principal	2023	2024	2025	2025/2024 €	2025/2024 %
<b>1 - Ressources de fonctionnement</b>	<b>75 052 539</b>	<b>77 181 304</b>	<b>78 745 497</b>	<b>1 564 193</b>	<b>2%</b>
dont dotations d'Etat et subventions	16 396 608	16 851 028	17 400 973	549 945	3%
dont fiscalité locale	21 215 000	22 590 000	23 800 000	1 210 000	5%
dont AC	1 800 314	2 027 868	2 054 315	26 447	1%
dont autres ressources	9 018 617	7 634 304	8 256 709	622 405	8%
<b>2 - Dépenses de fonctionnement hors charges financières</b>	<b>69 282 450</b>	<b>69 514 918</b>	<b>70 702 588</b>	<b>1 187 670</b>	<b>2%</b>
dont charges de personnel (brutes)	33 407 916	34 419 955	35 105 949	685 994	2%
dont reversement aux communes	6 742 730	6 653 929	6 645 262	-8 667	0%
dont FNGIR et FPIC	789 000	845 544	835 000	-10 544	-1%
<b>3 - Capacité courante de financement (1-2)</b>	<b>5 770 089</b>	<b>7 666 386</b>	<b>8 042 909</b>	<b>376 523</b>	<b>5%</b>
4 - Frais financiers	491 959	1 152 000	1 579 415	427 415	37%
<b>5 - Epargne brute (3-4)</b>	<b>5 278 130</b>	<b>6 514 386</b>	<b>6 463 494</b>	<b>-50 892</b>	<b>-1%</b>
6 - Remboursement capital dette	1 566 000	2 332 000	3 493 537	1 161 537	50%
<b>7 - Epargne nette</b>	<b>3 712 130</b>	<b>4 182 386</b>	<b>2 969 957</b>	<b>-1 212 429</b>	<b>-29%</b>
8 - Subventions d'équipement versées	5 973 556	4 898 549	4 607 280	-291 269	-6%
9 - Programme d'investissement	28 298 362	46 918 028	30 017 810	-16 900 218	-36%
<b>10 - Charges d'investissement (8+9)</b>	<b>34 271 918</b>	<b>51 816 577</b>	<b>34 625 090</b>	<b>-17 191 487</b>	<b>-33%</b>
11 - Recettes d'investissement	30 559 788	47 634 191	31 655 133	-15 979 058	-34%
12 - Excédents 1068	0	0	0	0	
<b>13 - Total des financements propres (7+11+12)</b>	<b>34 271 918</b>	<b>51 816 577</b>	<b>34 625 090</b>	<b>-17 191 487</b>	<b>-33%</b>

Le budget primitif 2025 anticipe une hausse limitée des recettes de fonctionnement de + 2 %, en dessous des évolutions observées ces dernières années en raison d'une fraction de

TVA reversée à QBO (compensation TH et CVAE) identique à 2024, l'État ayant décidé de conserver la dynamique à son profit par la LF 2025.

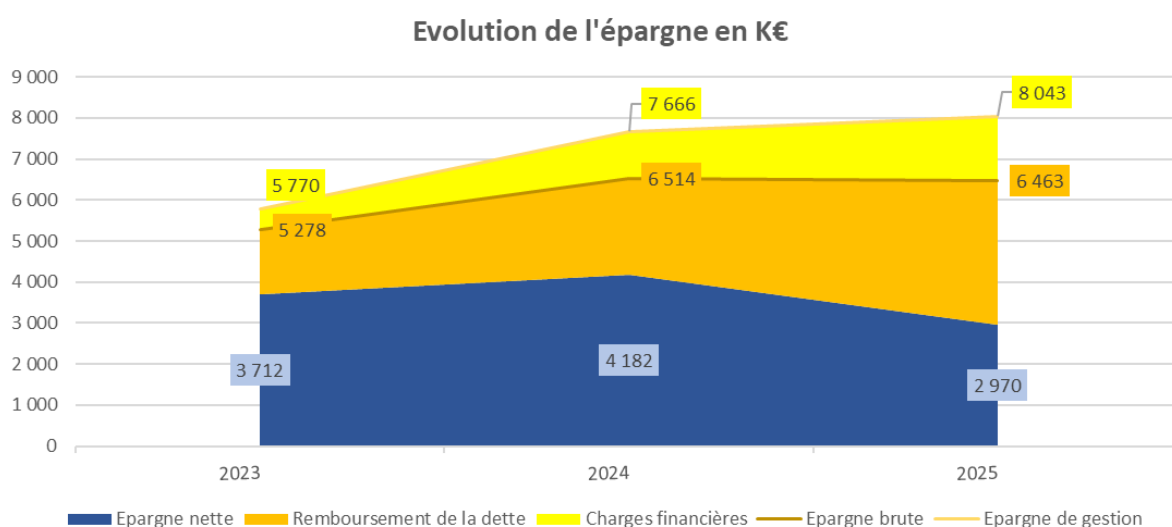
Malgré le financement de la hausse du taux de cotisation de la CNRACL (passage de 31,65 % à 34,65 % dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025), l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement permet de limiter leur progression à 2 %.

Les frais financiers ajustés s'élèvent à 1,58 M€ pour le budget 2025, ils sont en forte hausse en raison du recours à l'emprunt pour financer le programme d'investissement. Ce dernier a été particulièrement important sur 2024 avec la construction de la grande salle, le PEM et la rénovation de la piscine de Kerlan Vihan.

Si l'épargne de gestion est en hausse, l'épargne brute est en repli (hausse du service de la dette) et l'épargne nette dégagée (2,96 M€) est impactée par la hausse du remboursement en capital de la dette (+1,16 M€).

Le niveau des dépenses d'investissement prévu au budget primitif correspond à la continuité des projets enclenchés durant le mandat et s'élève à 34.62M€ de dépenses réelles hors dette.

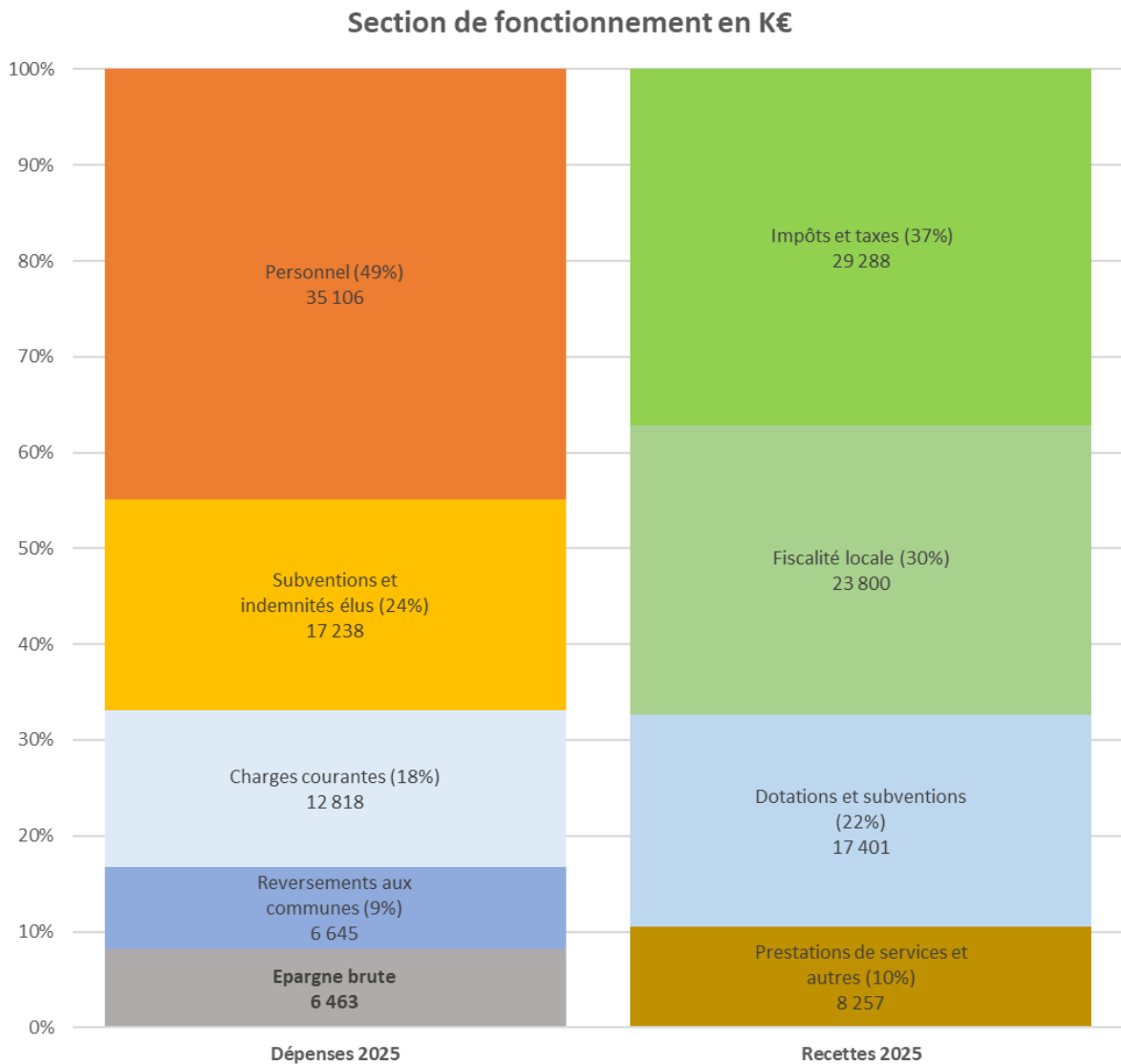
En conséquence, au stade du budget primitif, le besoin d'emprunt d'équilibre s'élève à 18.54 M€.



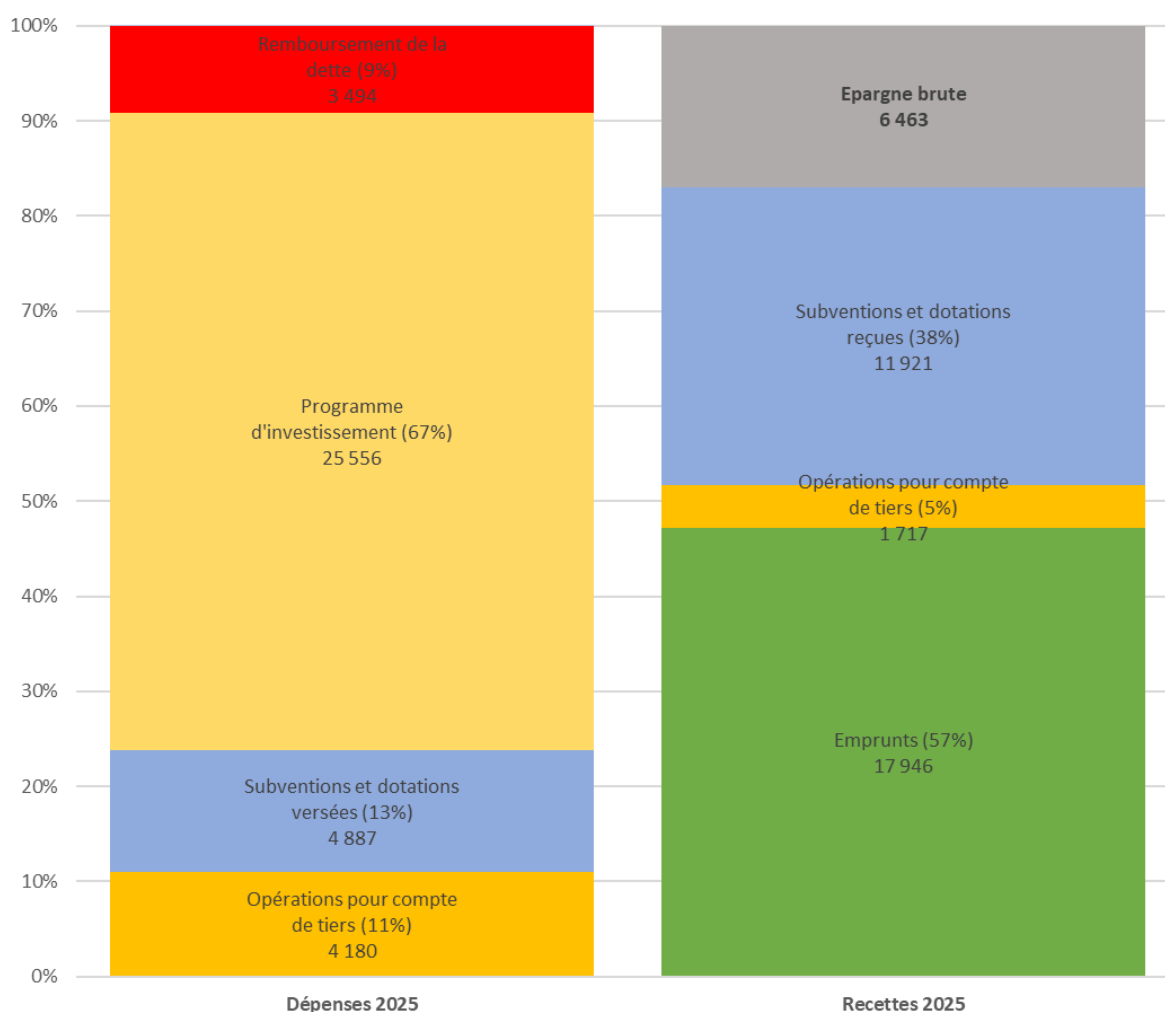
Les histogrammes suivants présentent la structure de l'équilibre général du budget par section et par chapitre. Le budget est équilibré en dépenses et en recettes, les amortissements comptables couverts.

## Le détail du budget principal par nature

Section de fonctionnement



## Section d'investissement en K€



## Quelques évolutions du besoin de financement entre 2024 et 2025 par politique publique

Politique publique 2024	Besoin de financement 2025	Besoin de financement 2024	Evolution du besoin de financement 2024/2025
SDIS (Pompiers)	4 178 868	4 101 148	77 720
Enseignement supérieur	1 997 087	2 004 158	- 7 071
Médiathèques	4 260 410	4 208 798	51 612
Piscines	3 096 190	2 401 533	694 657
Atout sports	35 500	33 045	2 455
CIAS	1 240 660	1 240 660	-
Petite Enfance	4 452 991	5 053 531	- 600 540
Habitat et logement	1 922 068	1 701 528	220 540
Economie	2 181 058	2 135 971	45 087
Tourisme	241 140	286 662	- 45 522

## A – Fonctionnement

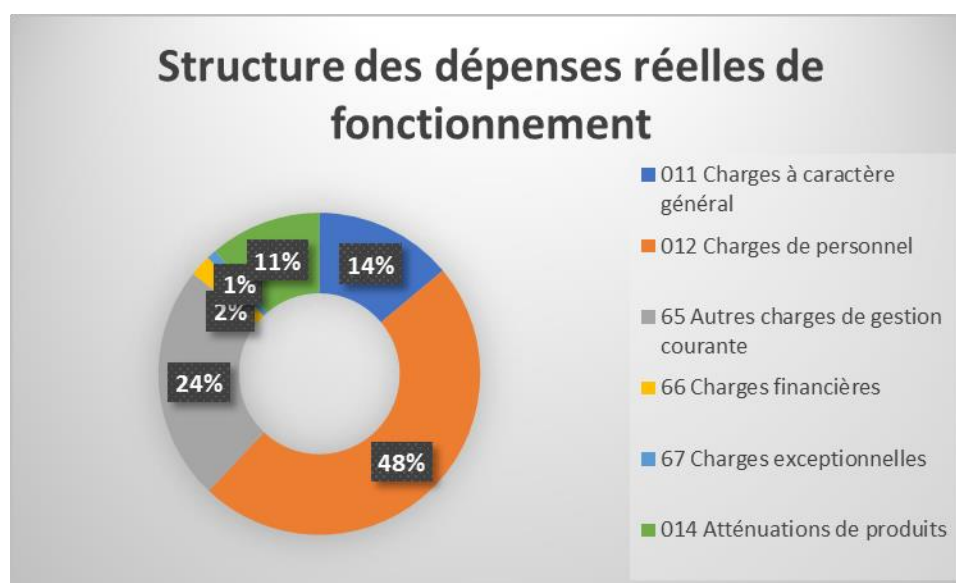
### Les dépenses

Fonctionnement	2023	2024	2025	2025/2024 €	2025/2024 %
<b>Dépenses</b>	<b>73 915 353</b>	<b>75 146 271</b>	<b>76 733 750</b>	<b>1 587 479</b>	<b>2%</b>
011 Charges à caractère général	11 134 687	9 827 123	10 166 097	338 974	3%
012 Charges de personnel	33 407 916	34 419 955	35 105 949	685 994	2%
65 Autres charges de gestion courante	11 941 717	17 257 867	17 237 560	-20 307	0%
66 Charges financières	491 959	1 152 000	1 579 415	427 415	37%
67 Charges exceptionnelles	4 643 400	35 000	30 000	-5 000	-14%
68 Dotations aux provisions	0	0	0	0	
014 Atténuations de produits	8 034 730	7 974 973	8 162 982	188 009	2%
022 Dépenses imprévues	120 000	0	0	0	
042 Amortissements	4 140 944	4 479 353	4 451 747	-27 606	-1%

Au total, les dépenses progressent de 1,58 M€ (+2 %).

Les amortissements (qui constituent par ailleurs une recette d'investissement) sont relativement stables.

Pour rappel, il est appliqué depuis le passage à la M57 en 2024 le prorata temporis (les amortissements débutent dès l'entrée dans l'inventaire et plus en année N+1).



### Les charges à caractère général (011) :

Budget général	2023	2024	2025	2025/2024 €	2025/2024 %
<b>Charges générales</b>	<b>11 134 687</b>	<b>9 827 123</b>	<b>10 166 097</b>	<b>338 974</b>	<b>3%</b>
dont énergies - Electricité et gaz	2 301 526	1 023 050	1 164 535	141 485	14%
dont contrats et prestations de service	1 306 390	1 366 552	1 311 782	-54 770	-4%
dont entretien et maintenance	652 431	603 345	703 309	99 964	17%
dont études	263 275	111 000	34 900	-76 100	-69%
dont honoraires	664 282	731 920	724 845	-7 075	-1%
dont frais de télécommunications	457 820	464 923	440 100	-24 823	-5%
dont remboursement frais communes	1 271 600	1 059 600	1 323 600	264 000	25%

Les charges à caractère général hors fluide sont en augmentation de +339 K€. Malgré la baisse du coût de l'énergie sur 2025, la réouverture de la piscine de Kerlan Vian prévue à la rentrée 2025 entraîne une hausse de la ligne budgétaire par rapport à 2024 (+141 K€).

Les crédits d'entretien et de maintenance augmentés de 99 K€ concernent les équipements informatiques et l'entretien spécifique de chauffage.

De plus, l'augmentation de 264 K€ des remboursements de frais de l'administration générale (+264 K€) due à des ajustements sur les coûts des bâtiments et des véhicules par rapport aux années précédentes explique cette hausse au chapitre 011.

Un effort est réalisé pour contenir les contrats de prestations de services principalement liés à la gestion des eaux pluviales. Cet effort s'étend également aux études économiques afin de respecter les plafonds budgétaires fixés.

### **La masse salariale (012) :**

Budget général	2023	2024	2025	2025/2024 €	2025/2024 %
<b>Personnel</b>	<b>33 407 916</b>	<b>34 419 955</b>	<b>35 105 949</b>	<b>685 994</b>	<b>2%</b>
Personnel refacturé	5 349 500	4 667 689	5 092 172	424 483	9%
Administration commune AC Quimper	8 604 653	8 604 653	8 604 653	0	0%
Personnel strictement QBO budget principal	19 453 763	21 147 613	21 409 124	261 511	1%

La masse salariale progresse de 2 % pour un montant global de 35,10 M€.

La prévision du BP 2025 prend en compte sur la masse salariale le GVT, les effets en année pleine des postes créés en 2024, la hausse de 3 points du taux de cotisation patronale de la CNRACL votée dans la Loi de finances 2025. Ce dernier poste conduit à une hausse de près de 600 K€.

Ce sont donc environ 120 mois d'économies de salaire qui sont pris comme hypothèse pour atterrir à 2 % en fin d'année, quand la somme du GVT et de la CNRACL nous placerait plutôt autour d'un besoin de financement supplémentaire de 3,20 % en 2025.

## Les autres charges de gestion courante (65) :

Budget général	2023	2024	2025	2025/2024 €	2025/2024 %
<b>Subventions et indemnités élus</b>	<b>16 585 117</b>	<b>17 257 867</b>	<b>17 237 560</b>	<b>-20 307</b>	<b>0%</b>
dont SDIS	3 920 715	4 101 148	4 178 868	77 720	2%
dont SIVALÔDET et EPAB	156 000	165 000	191 500	26 500	16%
dont SYMESCOTO	67 000	67 000	98 431	31 431	47%
dont CIAS	849 736	1 240 660	1 240 660	0	0%
dont QCD	765 500	680 311	680 947	636	0%
dont EESAB	1 510 758	1 510 758	1 510 758	0	0%
dont UBO	240 000	240 000	240 000	0	0%
dont subventions économie/innovation	696 318	649 658	686 158	36 500	6%
dont subventions agriculture/agro-alimentaires	260 500	260 500	360 500	100 000	38%
dont subventions tourisme	598 435	596 900	560 280	-36 620	-6%
dont subventions jeunesse (ULAMIR-mission locale...)	380 500	238 000	257 500	19 500	8%
dont subventions petite enfance	83 600	83 000	83 000	0	0%
dont subventions aide à l'accession à la propriété	137 000	300 000	464 791	164 791	55%
dont subventions actions logement social	330 100	356 167	460 300	104 133	29%
dont subvention BA transports	3 600 000	3 600 000	2 600 000	-1 000 000	-28%
dont subvention BA locations bâtiments économiques	155 500	160 000	185 000	25 000	16%
dont indemnités et frais élus	477 100	492 100	502 100	10 000	2%
dont redevances et brevets	762 453	926 418	1 066 790	140 372	15%

Depuis le passage à la M57, la majorité des charges exceptionnelles ont été transférés au chapitre charge de gestion courante. Ce chapitre affiche une très légère diminution de (20 K€), les principales variations s'expliquent de la manière suivante :

**Les indemnités et charges d'élus** augmentent de 10 K€ en raison d'une revalorisation des indemnités intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 2024 mais non prise en compte au BP 2024.

**Le volet subvention** est relativement stable avec des augmentations spécifiques dans le domaine de l'habitat, de l'accession à la propriété et du logement social (+268 K€) et également dans le domaine économique avec un soutien accru à l'installation des jeunes agriculteurs et au dispositif Pass commerce et artisanat.

La contribution au CIAS reste identique à celle de 2024. Il faut rappeler que la collectivité a octroyé au CIAS deux avances de trésorerie de 2M€ dont 800 K€ ont été mobilisés.

La contribution au SDIS augmente de 77 K€ (+ 2 %) pour s'établir à 4,178 M€.

**La subvention d'équilibre** du budget principal au budget annexe **transports urbains** est revue à la baisse (-1 M€) en raison des recettes de versement de mobilité en progression.

**Les redevances et brevets** du service commun informatique augmentent de 143 K€ (pour atteindre 1 050 K€). Cette augmentation est partiellement compensée par des ajustements sur les autres dépenses de fonctionnement informatique.

### Les charges financières (66) :

Sous le double effet de la montée en charge de l'investissement financé pour partie par l'emprunt et de la hausse des taux d'intérêts, le chapitre des charges financières connaît une augmentation de 427 K€ pour s'établir à 1,579 M€ (cf partie dette pour la composition des intérêts de la dette).

### Les atténuations de produits (014) :

Reversements	8 034 730	7 974 973	8 162 982	188 009	2%
Attributions de compensation	6 742 730	6 653 929	6 645 262	-8 667	0%
Dotation de solidarité communautaire	493 000	475 500	475 500	0	0%
FNGIR	389 000	389 475	390 000	525	0%
FPIC	400 000	456 069	445 000	-11 069	-2%
Autres (dégrèvements)	10 000	0	207 220	207 220	

Ce chapitre, d'un montant de 8,162 M€ évolue de 2 % en raison des **dégrèvements liés à la THLV** à la charge de la collectivité pour 200 K€.

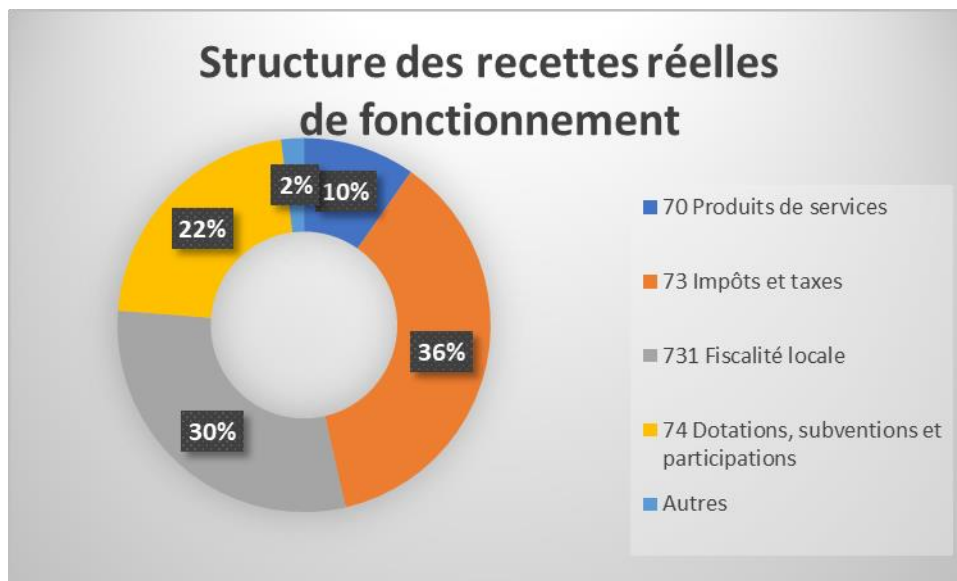
**On retrouve également, les attributions de compensation (AC)** pour 6,645 M€ incluant les éléments de financement variables du service commun informatique.

Quant aux autres reversements, la dotation de Solidarité Communautaire (DSC), le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), le FNGIR, ils sont stables et représentent un total de **1,31 M€**.

### Les recettes

Fonctionnement	2023	2024	2025	2025/2024 €	2025/2024 %
<b>Recettes</b>	<b>75 873 094</b>	<b>77 936 501</b>	<b>79 502 071</b>	<b>1 565 570</b>	<b>2%</b>
013 Atténuations de charges	165 000	165 000	195 000	30 000	18%
70 Produits de services	8 576 738	7 155 785	7 771 017	615 232	9%
73 Impôts et taxes	20 062 314	30 105 972	29 287 815	-818 157	-3%
731 Fiscalité locale	29 575 000	22 590 000	23 800 000	1 210 000	5%
74 Dotations, subventions et participations	16 396 608	16 851 028	17 400 973	549 945	3%
75 Autres produits de gestion courante	201 879	273 519	290 692	17 173	6%
76 Produits financiers	0	0	0	0	
77 Produits exceptionnels	75 000	40 000	0	-40 000	-100%
042 Amortissements	820 555	755 197	756 574	1 377	0%

Les recettes sont en progression de 2 % (+1,56 M€).



#### Les produits de services et de gestion courante (70) :

Budget général	2023	2024	2025	2025/2024 €	2025/2024 %
<b>Autres produits</b>	<b>9 018 617</b>	<b>7 634 304</b>	<b>8 256 709</b>	<b>622 405</b>	<b>8%</b>
<b>Prestations de services</b>	<b>8 576 738</b>	<b>7 155 785</b>	<b>7 771 017</b>	<b>615 232</b>	<b>9%</b>
dont crèches et garderie	670 000	698 000	698 000	0	0%
dont piscines	462 000	323 012	470 776	147 764	46%
dont Atout Sports	95 000	113 850	137 000	23 150	20%
dont médiathèques	95 000	95 000	118 000	23 000	24%
dont remboursement frais généraux	1 760 938	1 140 097	1 128 569	-11 528	-1%
dont remboursement frais de personnel	5 349 500	4 667 689	5 092 172	424 483	9%
<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>201 879</b>	<b>273 519</b>	<b>290 692</b>	<b>17 173</b>	<b>6%</b>
Atténuations de charges	165 000	165 000	195 000	30 000	18%
Produits financiers	0	0	0	0	
Produits exceptionnels	75 000	40 000	0	-40 000	-100%
Reprises de provisions	0	0	0	0	

**Les produits des services (70)** sont en augmentation de 622 K€, avec notamment une hausse des remboursements de personnel de certains budgets annexes (+123 K€) et de la ville de Quimper (+328 K€).

**Les remboursements** des prestations informatiques après réfaction sur l'attribution de compensation sont également en hausse de 141 K€, ils correspondent à davantage de projets de logiciels mutualisés en mode Saas portés auprès des communes et à l'adhésion en année pleine de Plomelin et à la nouvelle convention avec Quimper Cornouaille Développement.

**Les recettes issues des usagers** progressent en raison notamment de la réouverture de la piscine de Kerlan Vihan prévue à l'automne 2025 (+147 K€), du nouveau dispositif d'atout sport "100 % numérique" plus attractif (+23 K€) et de l'évolution des tarifs des médiathèques adoptés en décembre dernier.

**Parmi les autres produits de gestion courante**, on retrouve les loyers immobiliers ainsi qu'en 2025 la redevance d'affermage au titre de la nouvelle DSP très haut débit.

## La fiscalité (73) :

Ce chapitre regroupe à la fois la fiscalité locale directe (comptes 731) la fiscalité reversée (comptes 732) telles que l'attribution de compensation et la fraction de TVA (comptes 735).

Budget général	2023	2024	2025	2025/2024 €	2025/2024 %
<b>Impôts et taxes</b>	<b>28 422 314</b>	<b>30 105 972</b>	<b>29 287 815</b>	<b>-818 157</b>	<b>-3%</b>
Attribution de compensation	1 800 314	2 027 868	2 054 315	26 447	1%
Fraction de TVA (compensation réforme suppression TH)	18 262 000	18 760 068	18 208 312	-551 756	-3%
Fraction de TVA (compensation réforme suppression CVAE)	8 360 000	9 318 036	9 025 188	-292 848	-3%
<b>Fiscalité locale</b>	<b>21 215 000</b>	<b>22 590 000</b>	<b>23 800 000</b>	<b>1 210 000</b>	<b>5%</b>
Impôts directs locaux	18 315 000	19 250 000	20 100 000	850 000	4%
dont taxe d'habitation	1 366 000	1 406 000	1 500 000	94 000	7%
dont taxe foncière (bâti)	7 424 000	7 497 000	7 650 000	153 000	2%
dont taxe foncière (non bâti)	70 000	69 000	70 000	1 000	1%
dont taxe additionnelle à la taxe foncière (non bâti) (TA FNB)	155 000	168 000	180 000	12 000	7%
dont CFE	9 300 000	10 110 000	10 700 000	590 000	6%
Autres	0	0	0	0	
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	2 100 000	2 270 000	2 600 000	330 000	15%
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER)	490 000	520 000	550 000	30 000	6%
Autres impôts locaux		0	0	0	
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)				0	
Taxes de séjour	310 000	550 000	550 000	0	0%

L'année 2025 est marquée par un net ralentissement de la croissance des deux fractions de TVA perçues depuis 2021 en substitution du produit de taxe d'habitation sur les résidences principales, et depuis 2023 en remplacement de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

### **Fraction de TVA**

En 2021, une première quote-part de TVA est venue remplacer le produit de taxe d'habitation sur les résidences principales. Pour 2025, cette quote-part inscrite au budget est évaluée à 18,20 M€ correspondant au produit perçu en 2024, soit une baisse de 551 K€ par rapport au BP 2024 (Cf. décision modificative).

Depuis 2023, la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) a été remplacée par une part supplémentaire de TVA. Pour 2025, le montant inscrit (9 025 K€) correspond également au montant notifié 2024 soit une baisse de 292 K€ par rapport au BP 2024.

Ces deux fractions de TVA représentent désormais plus d'un tiers de recettes de fonctionnement (**34,5 %**). Cependant leur évolution, dépendant de la TVA nationale et de la croissance reste imprévisible. Le phénomène est amplifié par la décision de l'État de s'octroyer le produit de la dynamique de TVA pour 2025 (1,2 Mds d'euros à l'échelle nationale).

### **La fiscalité ménage (taxe foncière et taxe d'habitation)**

L'actualisation des bases prévue par la loi de Finances (pour la partie non professionnelle) se situe à 1,7 %, qui viendront s'ajouter à l'évolution des bases physiques.

Le montant inscrit s'élève à **9,4 M€**, soit 1,5 M€ sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants et 7,9 M€ pour la taxe foncière.

## **La fiscalité professionnelle**

À la différence de la TF, les bases de la CFE ne progressent pas en fonction de l'actualisation de la loi de Finances, mais de la mise à jour des valeurs locatives des bases professionnelles. Le produit inscrit au titre de la CFE s'élève à 10,7 M€ soit une progression de 6 % par rapport au BP 2024 (inscription prudente au BP 2024 qui a été relevé en cours d'exercice).

Les autres impôts professionnels évoluent +330 K€ pour la Tascom et +30 K€ pour l'IFER. La taxe de séjour reste stable avec un montant de 550 K€.

Les attributions de compensations (AC) restent stables. Des modifications interviennent sur le paiement du service commun informatique des communes.

## **Les dotations et subventions (74) :**

Budget général	2023	2024	2025	2025/2024 €	2025/2024 %
<b>Dotations et subventions</b>	<b>16 396 608</b>	<b>16 851 028</b>	<b>17 400 973</b>	<b>549 945</b>	<b>3%</b>
DGF - Dotation d'intercommunalité	2 577 000	2 726 400	2 600 000	-126 400	-5%
DGF - Dotation de compensation	7 541 000	7 439 148	7 400 000	-39 148	-1%
Compensations	2 728 000	3 038 097	3 125 000	86 903	3%
Autres dotations (Etat, régions, Dép, CAF, etc.)	3 550 608	3 647 383	4 275 973	628 590	17%

Les dotations et subventions (74) sont en hausse de 3 % (+549 K€).

Le produit de DGF est estimé 10 M€ soit une diminution de 165 K€ par rapport au BP 2024. Les compensations progressent à hauteur de 3 % et s'élève à 3,12 M€.

La hausse des participations de la CAF aux différentes structures de l'agglomération s'élève à 467 K€. Cette augmentation significative est un ajustement des recettes au vu des montants perçus les années précédentes.

## **B – Investissement**

### **Les dépenses**

Budget général	2023	2024	2025	2025/2024 €	2025/2024 %
Emprunts	1 566 000	2 332 000	3 493 537	1 161 537	50%
Dotations et fonds divers (FCTVA)	26 500	148 620	280 000	131 380	88%
Subventions d'équipement versées	5 973 556	4 898 549	4 607 280	-291 269	-6%
Immobilisations incorporelles	2 837 802	2 283 200	1 844 500	-438 700	-19%
Immobilisations corporelles	2 525 260	13 218 677	2 863 850	-10 354 827	-78%
Travaux en cours	7 979 300	24 338 531	19 040 460	-5 298 071	-22%
Immobilisations financières	29 500	1 529 000	1 809 000	280 000	18%
Opérations pour compte de tiers	14 900 000	5 400 000	4 180 000	-1 220 000	-23%
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>35 837 918</b>	<b>54 148 577</b>	<b>38 118 627</b>	<b>-16 029 950</b>	<b>-30%</b>

Le niveau des dépenses réelles d'investissement du budget principal dépasse les 38 M€.

Les principales opérations du budget 2025 sont :

- la poursuite des travaux de la grande salle pour 12,52 M€ ;
- la finalisation du projet PEM avec l'aménagement du parvis de la gare, la construction de la maison des mobilités et la participation pour le bâtiment voyageur pour 5,53 M€ ;
- la construction de la médiathèque du pays Glazik et Quéménéven pour 2,39 M€.

Le soutien à la politique de l'habitat et du renouvellement urbain représente plus de 1,71 M€. Il intègre le nouveau dispositif du pacte territorial France Renov qui vise à améliorer l'efficacité énergétique des logements et un accompagnement personnalisé aux ménages.

En matière économique, 960 K€ sont consacrés aux aides aux entreprises (notamment les Pass commerces et les aides aux jeunes agriculteurs), aux pôles de compétitivité et au déploiement de la fibre.

Le soutien à l'enseignement supérieur est renforcé par une participation à la rénovation thermique de l'IUT (200 K€ en 2025) dans le cadre de l'expérimentation bretonne de rénovation universitaire initiée par l'État et la Région bretonne.

Les investissements récurrents représentent 10,4M€ et concernent tant la maintenance des équipements (médiathèques, piscines, crèches..) que du réseau d'eaux pluviales (1,65 M€).

Le service commun informatique est également compris dans ces investissements récurrents.

## Principaux investissements 2025 par politique publique (>100 K€)

POLITIQUE PUBLIQUE	OPERATION	BP 2025
Action économique	SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES AUX ORGA	516127
	TRAVAUX PARC DES EXPOS PENVILLERS	170000
	SUBVENTION EQPT AUX ORGANISMES PUBLICS	150600
	FONDS DE CONCOURS VERSES	123318
<b>Action économique</b>		<b>960045</b>
Aménagement des territoires et habitat	SUBVENTION EQPT AUX ORGANISMES PUBLICS	843900
	PROGRAMME OPAH-RU	750000
	DELEGATION AIDE A LA PIERRE	700000
	PROGRAMME PACTE TERRITORIAL FRANCE RENCO	262230
	ZONES ACTIVITES ACHEVEES	260000
	ACQUISITIONS DE TERRAINS	107000
<b>Aménagement des territoires et habitat</b>		<b>2923130</b>
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	CONSTRUCTION DE LA GRANDE SALLE	12520960
	CON ST MEDIATHEQUE PAYS GLAZIK ET QUEMENE	2394000
	RENOVATION PISCINE KERLAN VIAN	500000
	MOBILIER ET MATERIEL BIBLIOTHEQUE	307000
	TRAVAUX ET MAINTENANCE DES BATIMENTS PISC	293500
	GROS TRAVAUX BIBLIOTHEQUES	280600
<b>Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs</b>		<b>16296060</b>
Enseignement, formation professionnelle et apprent	RETRUCTURATION EESAB	300000
	SUBVENTION EQPT AUX ORGANISMES PUBLICS	259995
<b>Enseignement, formation professionnelle et apprent</b>		<b>559995</b>
Environnement	SCHEMA DIRECTEUR EAUX PLUVIALES	1651200
	ACQUISITIONS DE TERRAINS	620000
	FERME SOLAIRE DE KERJEQUEL	280000
	PROGRAMME SIVALODET	150000
<b>Environnement</b>		<b>2701200</b>
Santé et action sociale	TRAVAUX ET MAINTENANCE DES BATIMENTS CRE	350000
	TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUTAIRES	244800
<b>Santé et action sociale</b>		<b>594800</b>
Services généraux	MATERIEL INFORMATIQUE	2504610
	PAS D'OPERATION	703574
	ACQ. DE VEHICULES ET CPLT AMENAGEMENT	120000
<b>Services généraux</b>		<b>3328184</b>
Transports	AMENAGEMENT SECTEUR GARE/LGV	4737740
	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX ORG	800000
<b>Transports</b>		<b>5537740</b>

## Le financement de l'investissement

Budget général	2023	2024	2025	2025/2024 €	2025/2024 %
Subventions reçues	2 181 153	2 436 761	7 731 592	5 294 831	217%
Fonds et dotations	1 750 000	3 400 000	4 189 000	789 000	23%
Emprunts	19 089 975	20 613 194	17 945 619	-2 667 575	-13%
Excédent de fonctionnement capitalisé	0	0	0	0	
Immobilisations financières	58 950	1 900	1 900	0	0%
Opérations pour compte de tiers	7 379 710	21 161 350	1 717 022	-19 444 328	-92%
Autres	0	20 986	0	-20 986	-100%
Produits des cessions d'immobilisations	100 000	0	70 000	70 000	
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>30 559 788</b>	<b>47 634 191</b>	<b>31 655 133</b>	<b>-15 979 058</b>	<b>-34%</b>

L'investissement est financé par l'emprunt (17,94 M€), des remboursements notamment au titre de la maîtrise d'ouvrage sur le PEM (1,7 M€), des subventions et des recettes propres.

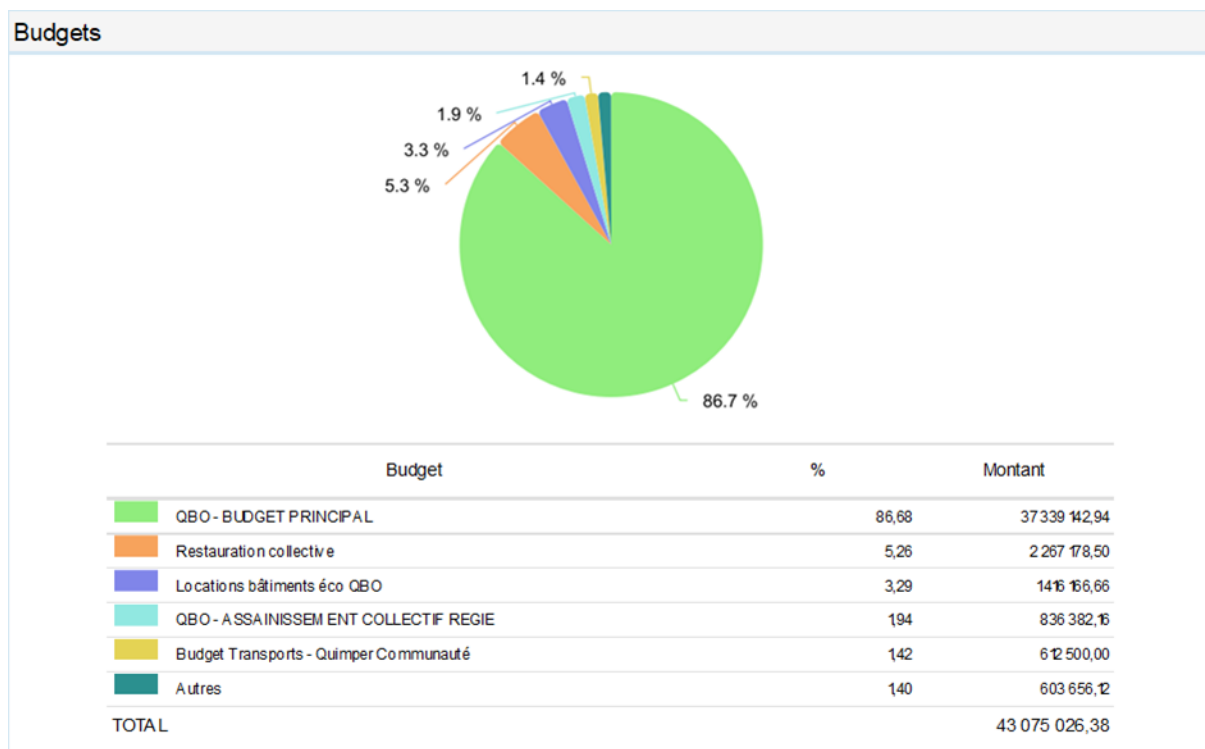
Parmi les subventions attendues (7,73 M€), 5,57 M€ concernent des subventions au titre de la grande salle.

Le FCTVA est estimé à 4,18 M€ et prend en compte le remboursement du FCTVA de la passerelle du PEM pour un montant de 1,7 M€.

A noter qu'au BP 2024, les recettes sur opération pour compte de tiers intégraient le transfert de la passerelle du PEM au patrimoine de QBO à hauteur de 10,7 M€.

## C - la dette

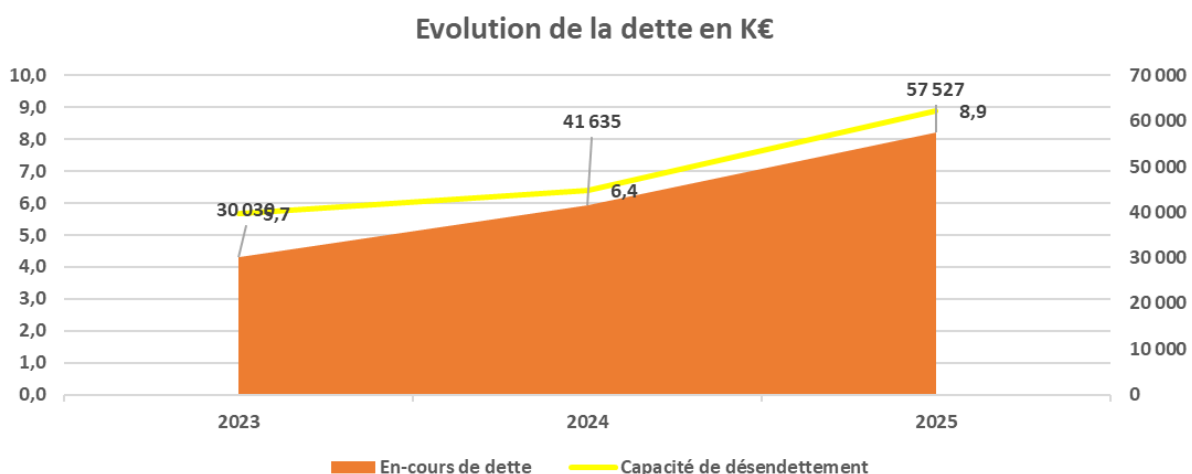
Les éléments de la dette présentés comprennent l'ensemble des budgets. Les 43,075 M€ d'encours au 31/12/2024 se répartissent comme suit :



Sur le budget principal, l'encours de dette projeté au 31 décembre 2025 **devrait atteindre près de 57,52 M€.**

Dettes	2023	2024	2025	2025/2024 €	2025/2024 %
En-cours de dette au 31/12/N-1	12 506 356	23 353 731	43 075 026	19 721 295	84%
Nouvel emprunt	19 089 975	20 613 194	17 945 619	-2 667 575	-13%
Remboursement	1 566 000	2 332 000	3 493 537	1 161 537	50%
Variation de la dette	17 523 975	18 281 194	14 452 082	-3 829 112	-21%
En-cours de dette au 31/12/N	30 030 331	41 634 925	57 527 108	15 892 183	38%

La capacité de désendettement du budget principal au stade du budget primitif est de 8,9 ans contre 6,4 ans en 2024, elle devrait être d'environ 5 ans au stade du CA.



## II - Les budgets annexes

### Transports urbains

Budget Transport	2023	2024	2025	2025/2024 €	2025/2024 %
Recettes commerciales	2 992 000	3 590 000	3 860 000	270 000	8%
Fiscalité	11 600 000	13 000 000	14 500 000	1 500 000	12%
Subventions	5 009 000	5 009 000	4 009 000	-1 000 000	-20%
Autres recettes	0	0	0	0	
<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>19 601 000</b>	<b>21 599 000</b>	<b>22 369 000</b>	<b>770 000</b>	<b>4%</b>
Charges générales	342 664	339 500	176 859	-162 641	-48%
Personnel	182 018	168 637	172 447	3 810	2%
Charges DSP	17 589 278	19 373 500	20 506 791	1 133 291	6%
Charges financières	13 000	10 000	7 000	-3 000	-30%
Autres dépenses	40 000	45 000	40 000	-5 000	-11%
<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>18 166 960</b>	<b>19 936 637</b>	<b>20 903 097</b>	<b>966 460</b>	<b>5%</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>1 434 040</b>	<b>1 662 363</b>	<b>1 465 903</b>	<b>-196 460</b>	<b>-12%</b>
Remboursement capital dette	355 000	355 000	205 000	-150 000	-42%
<b>Epargne nette</b>	<b>1 079 040</b>	<b>1 307 363</b>	<b>1 260 903</b>	<b>-46 460</b>	<b>-4%</b>
Subventions	0	0	0	0	
Autre recettes	494 960	78 000	90 000	12 000	15%
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>494 960</b>	<b>78 000</b>	<b>90 000</b>	<b>12 000</b>	<b>15%</b>
Fonds de concours	0	0	0	0	
Autres investissements	1 574 000	4 060 000	2 802 000	-1 258 000	-31%
<b>Total dépenses investissement</b>	<b>1 574 000</b>	<b>4 060 000</b>	<b>2 802 000</b>	<b>-1 258 000</b>	<b>-31%</b>

En 2025, le nouveau réseau s'est déployé dès le mois de janvier en proposant un service élargi pour répondre aux besoins des habitants. Il s'agit ainsi de renforcer l'offre de lignes de bus régulières à Quimper, de permettre aux salariés aux horaires atypiques de bénéficier d'une solution de déplacement et d'améliorer l'offre sur l'ex Pays Glazik.

A la rentrée de septembre 2025, Breizh go sud express se concrétise avec une augmentation de l'offre TER de près de 50 %.

L'augmentation du taux de versement mobilités, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2024 aura un impact total sur l'année 2025, et la dynamique contribuera à augmenter les recettes. Cette hausse des recettes du versement mobilités engendre une baisse de la subvention du budget principal au budget annexe. Par conséquent, le financement du budget principal est diminué de 1 M€.

L'épargne brute reste autour de 1,5 M€ et permet de financer les investissements 2025, qui sont constitués majoritairement d'acquisitions de véhicules.

## Eau potable et assainissement collectif

### Eau potable

Eau potable	2023	2024	2025	2025/2024 €	2025/2024 %
Recettes commerciales	6 678 375	10 575 787	11 162 636	586 849	6%
Fiscalité	0	0	0	0	
Subventions	0	0	0	0	
Autres recettes	10 617	11 230	12 344	1 114	10%
<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>6 688 992</b>	<b>10 587 017</b>	<b>11 174 980</b>	<b>587 963</b>	<b>6%</b>
Charges générales	3 539 961	7 103 237	6 994 451	-108 786	-2%
Personnel	665 901	1 856 565	1 887 023	30 458	2%
Charges financières	41 000	35 000	27 000	-8 000	-23%
Autres dépenses	435 500	430 500	481 000	50 500	12%
<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>4 682 362</b>	<b>9 425 302</b>	<b>9 389 474</b>	<b>-35 828</b>	<b>0%</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>2 006 630</b>	<b>1 161 715</b>	<b>1 785 506</b>	<b>623 791</b>	<b>54%</b>
Remboursement capital dette	228 000	230 000	123 000	-107 000	-47%
<b>Epargne nette</b>	<b>1 778 630</b>	<b>931 715</b>	<b>1 662 506</b>	<b>730 791</b>	<b>78%</b>
Subventions	40 000	90 000	0	-90 000	-100%
Autre recettes	2 106 370	40 000	0	-40 000	-100%
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>2 146 370</b>	<b>130 000</b>	<b>0</b>	<b>-130 000</b>	<b>-100%</b>
Fonds de concours	0	0	0	0	
Autres investissements	3 925 000	4 800 000	3 644 000	-1 156 000	-24%
<b>Total dépenses investissement</b>	<b>3 925 000</b>	<b>4 800 000</b>	<b>3 644 000</b>	<b>-1 156 000</b>	<b>-24%</b>
<b>Solde investissement</b>	<b>0</b>	<b>-3 738 285</b>	<b>-1 981 494</b>	<b>1 756 791</b>	<b>-47%</b>
Recours à l'emprunt	1 809 370	3 738 285	0	-3 738 285	-100%

## Assainissement collectif

Assainissement collectif	2023	2024	2025	2025/2024 €	2025/2024 %
Recettes commerciales	4 683 000	9 009 000	8 841 400	-167 600	-2%
Fiscalité	0	0	0	0	
Subventions	86 800	58 000	0	-58 000	-100%
Autres recettes	196 187	139 012	152 528	13 516	10%
<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>4 965 987</b>	<b>9 206 012</b>	<b>8 993 928</b>	<b>-212 084</b>	<b>-2%</b>
Charges générales	2 149 446	6 635 717	6 275 536	-360 181	-5%
Personnel	578 516	627 032	1 134 547	507 515	81%
Charges financières	9 500	13 000	11 000	-2 000	-15%
Autres dépenses	82 800	64 800	83 500	18 700	29%
<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>2 820 262</b>	<b>7 340 549</b>	<b>7 504 583</b>	<b>164 034</b>	<b>2%</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>2 145 725</b>	<b>1 865 463</b>	<b>1 489 345</b>	<b>-376 118</b>	<b>-20%</b>
Remboursement capital dette	162 000	150 000	150 000	0	0%
<b>Epargne nette</b>	<b>1 983 725</b>	<b>1 715 463</b>	<b>1 339 345</b>	<b>-376 118</b>	<b>-22%</b>
Subventions	1 004 500	942 550	100 000	-842 550	-89%
Autre recettes	4 291 775	40 000	0	-40 000	-100%
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>5 296 275</b>	<b>982 550</b>	<b>100 000</b>	<b>-882 550</b>	<b>-90%</b>
Fonds de concours	0	0	0	0	
Autres investissements	7 280 000	9 675 400	10 648 305	972 905	10%
<b>Total dépenses investissement</b>	<b>7 280 000</b>	<b>9 675 400</b>	<b>10 648 305</b>	<b>972 905</b>	<b>10%</b>
<b>Solde investissement</b>	<b>0</b>	<b>-6 977 387</b>	<b>-9 208 960</b>	<b>-2 231 573</b>	<b>32%</b>
Recours à l'emprunt	3 381 775	6 977 387	9 090 749	2 113 362	30%

La gestion de l'eau est confiée à une régie publique pour les communes de Briec, Langolen, Edern, Landrévarzec, Landudal, Locronan, Plogonnec et Quéménéven et à un concessionnaire de service public, la SAUR, pour Ergué-Gabéric, Guengat, Plomelin, Plonéis, Pluguffan et Quimper.

Un programme d'investissement important pour le renouvellement et la modernisation des réseaux d'eau potable et d'assainissement est mis en place afin d'éviter les ruptures de canalisations et éviter les pertes en eau potable. Le montant des investissements progresse, avec une attention particulière portée au budget assainissement car la sécurisation des réseaux étant un enjeu majeur de cette politique publique avec la remise aux normes de la STEP du Corniguel.

Pour couvrir ces investissements et les coûts de fonctionnement, une augmentation progressive des tarifs des particuliers et des professionnels est nécessaire.

La consolidation des équipes du service de l'eau permettra de suivre l'ensemble des travaux prévus.

L'autofinancement est en repli. Les coûts de production aussi bien en régie qu'en DSP étant supérieurs aux années précédentes.

L'harmonisation des tarifs est réalisée avec la nouvelle grille des prix jusqu'à une consommation de 300 m<sup>3</sup>.

L'harmonisation complète sera proposée dans les années à venir.

La montée en puissance d'un schéma directeur des investissements permettra dans les années à venir l'amélioration continue du réseau, tant d'un point de vue de sécurisation de la ressource que de sa dimension environnementale. Celui-ci est en cours de réalisation.

## SPANC

SPANC	2023	2024	2025	2025/2024 €	2025/2024 %
Recettes commerciales	248 600	261 500	251 700	-9 800	-4%
Fiscalité	0	0	0	0	
Subventions	0	5 000	3 000	-2 000	-40%
Autres recettes	77 700	257 600	102 592	-155 008	-60%
<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>326 300</b>	<b>524 100</b>	<b>357 292</b>	<b>-166 808</b>	<b>-32%</b>
Charges générales	69 182	72 400	73 261	861	1%
Personnel	241 118	283 638	270 053	-13 585	-5%
Charges financières	0	0	0	0	
Autres dépenses	5 500	25 000	3 500	-21 500	-86%
<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>315 800</b>	<b>381 038</b>	<b>346 814</b>	<b>-34 224</b>	<b>-9%</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>10 500</b>	<b>143 062</b>	<b>10 478</b>	<b>-132 584</b>	<b>-93%</b>
Remboursement capital dette	0	0	0	0	
<b>Epargne nette</b>	<b>10 500</b>	<b>143 062</b>	<b>10 478</b>	<b>-132 584</b>	<b>-93%</b>
Subventions	0	0	0	0	
Autre recettes	0	150 000	30 000	-120 000	-80%
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>150 000</b>	<b>30 000</b>	<b>-120 000</b>	<b>-80%</b>
Fonds de concours	0	0	0	0	
Autres investissements	0	176 000	30 000	-146 000	-83%
<b>Total dépenses investissement</b>	<b>0</b>	<b>176 000</b>	<b>30 000</b>	<b>-146 000</b>	<b>-83%</b>

Le SPANC gère l'assainissement non collectif. La grille tarifaire est ajustée en revoyant le dispositif de pénalités pour réduire les risques de pollution que représentent les installations non conformes.

## Collecte et traitement des déchets

Déchets	2023	2024	2025	2025/2024 €	2025/2024 %
Recettes commerciales	1 208 000	1 198 000	1 546 300	348 300	29%
Fiscalité	11 228 000	11 670 000	11 840 000	170 000	1%
Subventions	1 520 000	1 520 000	1 514 500	-5 500	0%
Autres recettes	0	0	0	0	
<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>13 956 000</b>	<b>14 388 000</b>	<b>14 900 800</b>	<b>512 800</b>	<b>4%</b>
Charges générales	8 403 050	9 739 725	9 756 693	16 968	0%
Personnel	892 042	917 702	976 797	59 095	6%
Charges financières	58 500	5 000	23 000	18 000	360%
Autres dépenses	2 906 000	2 986 000	3 571 000	585 000	20%
<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>12 259 592</b>	<b>13 648 427</b>	<b>14 327 490</b>	<b>679 063</b>	<b>5%</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>1 696 408</b>	<b>739 573</b>	<b>573 310</b>	<b>-166 263</b>	<b>-22%</b>
Remboursement capital dette	110 000	10 000	40 000	30 000	300%
<b>Epargne nette</b>	<b>1 586 408</b>	<b>729 573</b>	<b>533 310</b>	<b>-196 263</b>	<b>-27%</b>
Subventions	0	15 000	0	-15 000	-100%
Autre recettes	2 792 011	400 000	938 000	538 000	135%
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>2 792 011</b>	<b>415 000</b>	<b>938 000</b>	<b>523 000</b>	<b>126%</b>
Fonds de concours	0	0	0	0	
Autres investissements	4 378 419	4 762 900	7 478 275	2 715 375	57%
<b>Total dépenses investissement</b>	<b>4 378 419</b>	<b>4 762 900</b>	<b>7 478 275</b>	<b>2 715 375</b>	<b>57%</b>

Ce budget est composé de la régie ouvrant sur le territoire de l'ex-Pays Glazik et le marché de collecte sur le reste du territoire. Il porte la gestion de la collecte et le financement de l'élimination des déchets.

La hausse des dépenses permet de poursuivre le déploiement de la politique de gestion durable des déchets tant au niveau de l'investissement que du fonctionnement.

L'installation de 700 abris bacs et l'extension des sites de points d'apports volontaires sur les communes d'Edern, Pluguffan et des secteurs nouveaux de Quimper seront les premières communes concernées. D'autres communes sont engagées dans cette action.

L'autre élément marquant est la fin des travaux de rénovation du site de Briec au printemps.

La finalisation de l'étude d'implantation d'une ressourcerie dans les déchetteries communautaires et le contrat de prestation de collecte des déchets s'inscrivent également dans cette démarche.

Le budget annexe porte également la contribution au SIDEPAQ dont le montant est en augmentation (+285 K€) au vu de l'augmentation des tarifs.

Le taux de TEOM reste inchangé soit 7,67 %.

## ZAE

Zones d'activités	2023	2024	2025	2025/2024 €	2025/2024 %
Recettes commerciales	5 986 000	3 431 741	4 430 871	999 130	29%
Fiscalité	0	0	0	0	
Subventions	0	2 766 285	415 000	-2 351 285	-85%
Autres recettes	0	0	0	0	
<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>5 986 000</b>	<b>6 198 026</b>	<b>4 845 871</b>	<b>-1 352 155</b>	<b>-22%</b>
Charges générales	11 591 375	14 961 823	10 993 939	-3 967 884	-27%
Personnel	0	0	0	0	
Charges financières	35 000	5 000	0	-5 000	-100%
Autres dépenses	0	0	0	0	
<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>11 626 375</b>	<b>14 966 823</b>	<b>10 993 939</b>	<b>-3 972 884</b>	<b>-27%</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>-5 640 375</b>	<b>-8 768 797</b>	<b>-6 148 068</b>	<b>2 620 729</b>	<b>-30%</b>
Remboursement capital dette	300 000	10 000	0	-10 000	-100%
<b>Epargne nette</b>	<b>-5 940 375</b>	<b>-8 778 797</b>	<b>-6 148 068</b>	<b>2 630 729</b>	<b>-30%</b>
Subventions	0	0	0	0	
Autre recettes	5 940 375	0	0	0	
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>5 940 375</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Fonds de concours	0	0	0	0	
Autres investissements	0	0	0	0	
<b>Total dépenses investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

Les principales dépenses porteront sur la zone de l'Eau Blanche, dont l'actif et le besoin de financement final sera à prendre en charge par le budget principal et la commune de Quimper.

Des acquisitions de terrains et/ou des études pour la création de nouvelles zones d'activités prioritaires pour le développement des entreprises (Ti Lipig à Pluguffan, et Kerdroniou à Quimper) sont également prévues.

## Bâtiments économiques

Location bâtiments économiques	2023	2024	2025	2025/2024 €	2025/2024 %
Recettes commerciales	527 610	845 367	924 869	79 502	9%
Fiscalité	0	0	0	0	
Subventions	0	0	0	0	
Autres recettes	196 500	40 000	30 000	-10 000	-25%
<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>724 110</b>	<b>885 367</b>	<b>954 869</b>	<b>69 502</b>	<b>8%</b>
Charges générales	455 143	524 265	535 141	10 876	2%
Personnel	0	0	0	0	
Charges financières	0	55 000	54 000	-1 000	-2%
Autres dépenses	2 000	2 000	5 604	3 604	180%
<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>457 143</b>	<b>581 265</b>	<b>594 745</b>	<b>13 480</b>	<b>2%</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>266 967</b>	<b>304 102</b>	<b>360 124</b>	<b>56 022</b>	<b>18%</b>
Remboursement capital dette	7 000	14 200	110 000	95 800	675%
<b>Epargne nette</b>	<b>259 967</b>	<b>289 902</b>	<b>250 124</b>	<b>-39 778</b>	<b>-14%</b>
Subventions	0	0	0	0	
Autre recettes	147 000	148 200	140 000	-8 200	-6%
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>147 000</b>	<b>148 200</b>	<b>140 000</b>	<b>-8 200</b>	<b>-6%</b>
Fonds de concours	0	0	0	0	
Autres investissements	218 100	353 000	410 500	57 500	16%
<b>Total dépenses investissement</b>	<b>218 100</b>	<b>353 000</b>	<b>410 500</b>	<b>57 500</b>	<b>16%</b>

Le budget annexe comporte les pépinières, hôtels d'entreprises et ateliers relais.

De gros travaux d'entretien et de réparation vont être réalisés à la pépinière des innovations, aux ateliers-relais du Petit-Guélen ainsi qu'à l'Adria à Quimper (couverture, étanchéité, bardage...). La pépinière de Lumunoch' à Briec verra le déploiement du réseau fibre.

## Service Commun de Restauration Collective

Service commun restauration	2023	2024	2025	2025/2024 €	2025/2024 %
Recettes commerciales	4 491 877	4 838 407	4 835 667	-2 740	0%
Fiscalité	0	0	0	0	
Subventions	0	0	0	0	
Autres recettes	37 840	36 160	43 782	7 622	21%
<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>4 529 717</b>	<b>4 874 567</b>	<b>4 879 449</b>	<b>4 882</b>	<b>0%</b>
Charges générales	2 684 440	2 815 296	2 829 436	14 140	1%
Personnel	1 489 616	1 505 842	1 604 081	98 239	7%
Charges financières	111 000	117 000	93 000	-24 000	-21%
Autres dépenses	10 000	10 000	5 000	-5 000	-50%
<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>4 295 056</b>	<b>4 448 138</b>	<b>4 531 517</b>	<b>83 379</b>	<b>2%</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>234 661</b>	<b>426 429</b>	<b>347 932</b>	<b>-78 497</b>	<b>-18%</b>
Remboursement capital dette	285 000	297 000	310 000	13 000	4%
<b>Epargne nette</b>	<b>-50 339</b>	<b>129 429</b>	<b>37 932</b>	<b>-91 497</b>	<b>-71%</b>
Subventions	0	60 000	0	-60 000	-100%
Autre recettes	350 339	0	0	0	
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>350 339</b>	<b>60 000</b>	<b>0</b>	<b>-60 000</b>	<b>-100%</b>
Fonds de concours	0	0	0	0	
Autres investissements	300 000	449 000	516 000	67 000	15%
<b>Total dépenses investissement</b>	<b>300 000</b>	<b>449 000</b>	<b>516 000</b>	<b>67 000</b>	<b>15%</b>

Le service commun de restauration collective assure la production et la livraison de repas pour les communes de Quimper, Ergué-Gabéric, le CCAS de Quimper et le CIAS de QBO et doit être exclusivement financé par ces dernières. Landrévarzec ayant exprimé le souhait de quitter ce service commun à compter 01/01/2025 en contrepartie du versement d'une soulte.

Des études de maîtrise d'œuvre seront menées à la cuisine centrale (200 K€) pour l'agrandissement et de la création d'une laverie afin de se conformer à la réglementation exigeant l'utilisation de conditionnements réemployables, dont le choix s'est porté sur l'inox pour le SCR.

### Construction et gestion de réseaux de chaleur urbains

Réseau de chaleur	2023	2024	2025	2025/2024 €	2025/2024 %
Recettes commerciales		56 000	206 509	150 509	269%
Fiscalité		0	0	0	
Subventions		0	16 500	16 500	
Autres recettes		84 577	0	-84 577	-100%
<b>Total recettes fonctionnement</b>		<b>140 577</b>	<b>223 009</b>	<b>82 432</b>	<b>59%</b>
Charges générales		84 600	128 700	44 100	52%
Personnel		0	22 632	22 632	
Charges financières		1 300	7 000	5 700	438%
Autres dépenses		0	10 000	10 000	
<b>Total dépenses fonctionnement</b>		<b>85 900</b>	<b>168 332</b>	<b>82 432</b>	<b>96%</b>
<b>Epargne brute</b>		<b>54 677</b>	<b>54 677</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
Remboursement capital dette		17 350	20 000	2 650	15%
<b>Epargne nette</b>		<b>37 327</b>	<b>34 677</b>	<b>-2 650</b>	<b>-7%</b>
Subventions		485 400	479 579	-5 821	-1%
Autre recettes		1 530 500	1 727 458	196 958	13%
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>2 015 900</b>	<b>2 207 037</b>	<b>191 137</b>	<b>9%</b>
Fonds de concours		0	0	0	
Autres investissements		2 053 227	7 200 027	5 146 800	251%
<b>Total dépenses investissement</b>		<b>2 053 227</b>	<b>7 200 027</b>	<b>5 146 800</b>	<b>251%</b>

Le budget annexe est créé au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour permettre le suivi budgétaire et comptable de la construction et de la gestion de réseaux de chaleur urbains.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, QBO a repris la gestion et l'exploitation du réseau de chaleur urbain de Briec. Des travaux vont également débuter pour le réseau de chaleur de Penhars afin de faire fonctionner plusieurs équipements dont la piscine de Kerlan Vian.

Une avance de trésorerie de 1,5 M€ (pour un montant total accordé de 2 M€) du budget principal permet à ce budget de couvrir les dépenses d'investissements avant que les emprunts et les subventions ne soient encaissés.

## Biogaz

Valorisation énergies renouvelables	2023	2024	2025	2025/2024 €	2025/2024 %
Recettes commerciales	840 000	900 000	882 000	-18 000	-2%
Fiscalité	0	0	0	0	
Subventions	0	0	0	0	
Autres recettes	0	0	0	0	
<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>840 000</b>	<b>900 000</b>	<b>882 000</b>	<b>-18 000</b>	<b>-2%</b>
Charges générales	715 320	734 000	725 200	-8 800	-1%
Personnel	0	0	13 526	13 526	
Charges financières	0	0	0	0	
Autres dépenses	10 000	25 000	25 000	0	0%
<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>725 320</b>	<b>759 000</b>	<b>763 726</b>	<b>4 726</b>	<b>1%</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>114 680</b>	<b>141 000</b>	<b>118 274</b>	<b>-22 726</b>	<b>-16%</b>
Remboursement capital dette	0	0	0	0	
<b>Epargne nette</b>	<b>114 680</b>	<b>141 000</b>	<b>118 274</b>	<b>-22 726</b>	<b>-16%</b>
Subventions	0	0	0	0	
Autre recettes	0	0	0	0	
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Fonds de concours	0	0	0	0	
Autres investissements	100 000	100 000	30 000	-70 000	-70%
<b>Total dépenses investissement</b>	<b>100 000</b>	<b>100 000</b>	<b>30 000</b>	<b>-70 000</b>	<b>-70%</b>

Le budget annexe du Biogaz comporte le traitement du biométhane de la STEP du Corniguel. Le biométhane est acheté au budget annexe de l'assainissement, l'unité de biogaz assure son traitement et la revente du Biogaz est réalisée auprès d'ENGIE. Le contrat signé auprès d'ENGIE est conclu pour une durée de 15 ans à compter du 25/11/2017.

## Port du Corniguel

Activités portuaires	2023	2024	2025	2025/2024 €	2025/2024 %
Recettes commerciales	0	0	0	0	
Fiscalité	0	0	0	0	
Subventions	62 173	62 173	62 173	0	0%
Autres recettes	81 227	82 638	73 250	-9 388	-11%
<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>143 400</b>	<b>144 811</b>	<b>135 423</b>	<b>-9 388</b>	<b>-6%</b>
Charges générales	116 900	109 028	114 608	5 580	5%
Personnel	12 900	11 604	11 815	211	2%
Charges financières	0	0	9 000	9 000	
Autres dépenses	6 100	0	0	0	
<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>135 900</b>	<b>120 632</b>	<b>135 423</b>	<b>14 791</b>	<b>12%</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>7 500</b>	<b>24 179</b>	<b>0</b>	<b>-24 179</b>	<b>-100%</b>
Remboursement capital dette	0	0	20 000	20 000	
<b>Epargne nette</b>	<b>7 500</b>	<b>24 179</b>	<b>-20 000</b>	<b>-44 179</b>	<b>-183%</b>
Subventions	0	0	0	0	
Autre recettes	0	0	0	0	
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Fonds de concours	0	0	0	0	
Autres investissements	7 500	24 179	559 650	535 471	2215%
<b>Total dépenses investissement</b>	<b>7 500</b>	<b>24 179</b>	<b>559 650</b>	<b>535 471</b>	<b>2215%</b>

Le budget annexe comporte les recettes et les dépenses relatives à la gestion du port du Corniguel.

L'exercice 2025 marquera le début des études et des travaux de confortement des quais et le dragage du port ainsi que d'autres petits travaux d'aménagement pour un montant total de 559 K€.

\*\*\*

Après avoir délibéré (1 abstention ; 52 suffrages exprimés dont 6 voix contre et 46 voix pour), le conseil communautaire décide d'adopter le budget primitif 2025 de Quimper Bretagne Occidentale.